

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commune de Versoix

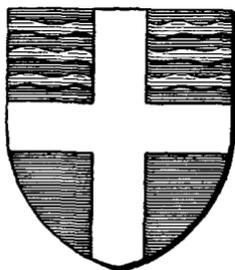
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1941

présenté au Conseil Municipal le 26 Mai 1942

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux - du - Temple, 3
1942

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. $\frac{1}{2}$ à midi.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 heures. Le samedi de 8 heures à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : No 8.50.25.

ÉTAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie, No 8.50.21

Etat-Major : Capit. Steinmann, No 8.53.12

1^{er} Lt Alessi, No 8.50.45

Lt Ramseyer No 8.53.36

INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré dans un périmètre compris entre le lac, la route de Lausanne, entre les deux frontières, la route de Ferney, le chemin de la Scie, le chemin des Colombières, la route de St-Loup, le chemin de dessous St-Loup, le chemin Louis-Degallier jusqu'au chemin de Ravoux, le chemin de Ravoux, le chemin de Mont-Fleuri. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1er avril au 30 septembre ; dès 8 h. du matin, du 1er octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite : page 3 de la couverture)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commune de Versoix

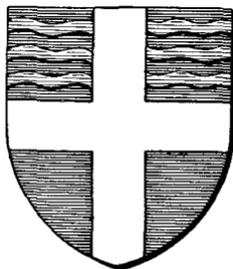
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1941

présenté au Conseil Municipal le 26 Mai 1942

PAR

M. Charles RAMSEYER,^e Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux - du - Temple, 3
1942

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 6 et 7 mai 1939

MM. DUTOIT, Hermann,	Radical	Entré en 1914 et 1922
BERGER, Francis,	»	» 1932
ROESS, Albert,	»	» 1922
JUNG, Charles,	»	» 1939
RATTON, Marc,	»	» 1927 et 1939
HENOUX, Adrien,	»	» 1939
STEINMANN, Edouard,	»	» 1939
PICCOT, Eugène,	Chrétien-social	» 1927
LEHMANN, Arsène,	»	» 1939
DIETRICH, Joseph,	»	» 1931
BEDAY, Gustave	National-démocrate	» 1940

Election complémentaire des 24 et 25 janvier 1942

LOCHET, Marius,	Radical	»	1942
PFLUG, Fritz,	»	»	1942
CARTIER, Auguste,	Chrétien-social	»	1942
MACHERET, Marius,	»	»	1942

La Commission des Finances se compose de :

MM. RAMSEYER, Maire, FERRIER et MUNDINGER, Adjoints,
DUTOIT, JUNG, STEINMANN, LOCHET, LEHMANN, DIETRICH et
CARTIER.

La Commission des Travaux de :

MM. MUNDINGER, Adjoint, Président, RAMSEYER, Maire,
FERRIER, Adjoint, BERGER, ROESS, RATTON, HENOUX, PFLUG,
PICCOT, MACHERET et BEDAY.

Lors de l'élection des 20 et 21 mai 1939, ont été élus :

Maire : M. RAMSEYER, Charles.

Adjoints : MM. FERRIER, Jean-P. et MUNDINGER, Charles.

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Elec-
tricité, Etat Civil, Cimetière, Bienfaisance.

M. FERRIER : Police, Service du feu, Suppléance de l'Etat Civil.

M. MUNDINGER : Routes, Bâtiments, Voirie, Suppléance de
l'Etat Civil.

Compte rendu administratif et financier de l'Exercice 1941

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le compte rendu administratif et financier de la Commune de Versoix.

L'exercice 1941 s'est déroulé sans heurts et sans histoire. Cette troisième année de guerre fut terne au point de vue administratif. Du point de vue politique, elle se signale par l'exclusion de la délégation socialiste du Conseil municipal. Décision dictée par l'ordonnance du Conseil fédéral en vertu des pleins pouvoirs.

Le Conseil municipal a donc tenu ses séances avec un effectif réduit de conseillers d'autant plus que quelques uns d'entre eux ont dû s'absenter pour cause de mobilisation. L'élection des 24 et 25 janvier a rendu au Conseil son effectif normal. Deux radicaux et deux chrétiens-sociaux ont été appelés à remplir les vides jusqu'à la fin de la législature.

Au point de vue financier, l'exercice 1941 sera marqué d'une pierre blanche. Le rendement des centimes additionnels nous a incités à faire l'acquisition d'un terrain de sport et à doter la compagnie des sapeurs-pompiers d'une moto-pompe. L'impôt a rapporté cette année une somme de plus de Fr. 20.000.— supérieure aux prévisions. Malgré ces suppléments de dépenses, l'exercice solde par un boni de Fr. 4.500.—. A quoi devons-nous attribuer cette augmentation de nos revenus? L'amnistie fiscale a certainement mis à jour certaines fortunes soumises à l'impôt, mais il faut rechercher dans la prospérité de nos industries le rendement inusité du centime additionnel qui passe de Fr. 1.835.— en 1940 à Fr. 2.291.— en 1941.

Le recensement décennal accuse une diminution de population de la commune sur 1930. L'institut Monnier et le pensionnat Bon-Séjour, en raison des circonstances internationales, ont vu leur clientèle diminuer singulièrement. Nos industries locales ont cependant fourni du travail à bon nombre d'ouvriers. Souhaitons que le manque de matières premières et de force motrice n'arrête pas un si bel élan.

Pendant l'année, le Fonds de bienfaisance a été mis a contribution pour l'octroi à des prix réduits de pommes de terre, de fruits et de combustible. L'Office de ravitaillement a vu ses tâches considérablement augmentées. Nous remercions ici les personnes dévouées qui nous ont aidés à la distribution des cartes.

L'alimentation est rationnée ; nous allons au fur et à mesure que s'épuisent les stocks vers le contingentement de toutes les matières premières. Le goudron des routes devient rare et atteint un prix inabordable au moment même où nos chemins sont défoncés par les intempéries d'un hiver exagérément rigoureux.

Mais le printemps est revenu. Il nous invite à l'optimisme.

La situation financière de la commune nous permet d'envisager pour l'après-guerre des projets de travaux qu'il faut étudier sans tarder. Il s'agira de trouver du travail pour ceux qui rentreront de la mobilisation. Après les tâches ardues de la défense du pays, viendront d'autres tâches, économiques et sociales. Nous serons heureux si nous pouvons et savons y faire face.

Budget

Le budget prévoyait Fr. 87.350,— aux recettes et Fr. 87.298,— aux dépenses. Les recettes du compte communal s'élèvent à Fr. 124.974,95 et les dépenses à Fr. 120.350,45 laissant un excédent de Fr. 4.534,50

RECETTES : ART. 14. — Les centimes additionnels ont rapporté Fr. 23.500,— de plus que les prévisions. Il n'est pas probable que cette bonne fortune se représente les années prochaines.

ART. 15. — Le produit des locations a dépassé de Fr. 1000.— la somme prévue, grâce au paiement de loyers en retard.

ART. 22. — Aux recettes éventuelles le dépassement de Fr. 1.500.— se justifie par des écritures qu'on retrouve également aux dépenses.

ART. 34. — Les dépenses occasionnées pour les cantonnements de l'armée ont été en partie remboursées. Nous avons reçu la somme de Fr. 9.723.— sur une avance de Fr. 10.650,—

ART. 36. — En compensation des dépenses pour le loyer aux mobilisés nous avons encaissé sur les créances hypothécaires Fr. 318,40.

Les autres postes du budget sont conformes aux prévisions.

DÉPENSES : ART. 12. — L'acquisition d'une moto-pompe, de deux cents mètres de tuyaux et d'uniformes d'officiers justifie l'augmentation du crédit de Fr. 6.329,—

ART. 49. — L'achat du terrain de sport figure pour la somme de Fr. 15.993,—. Signalons en passant que le produit de la vente du

cimetière à la paroisse catholique, réservé à l'acquisition d'un terrain, a ainsi trouvé son utilisation.

ART. 53. — Les frais causés par la mobilisation s'élèvent pour cette année à Fr. 10.651,40. Ils comportent en particulier la location des cantonnements, la fourniture de la paille, l'électricité, l'eau et diverses prestations légales de la commune.

ART. 54. — Les secours aux militaires non subventionnés par la caisse de compensation nous ont été remboursés par la Confédération.

ART. 51. — Le loyer des mobilisés a coûté en 1941 la somme de Fr. 765,05. A part la taxe sur les créances hypothécaires, cette dépense est complètement à la charge de la commune contrairement aux promesses qui nous avaient été faites. La commune intervient généralement pour $\frac{1}{3}$, le propriétaire abandonne une somme égale.

ART. 52. — Nous avons procédé le 1^{er} décembre au recensement fédéral de la population. Cette opération a coûté à la caisse communale Fr. 377.—.

Divers dépassements, en particulier l'augmentation des traitements du personnel sont constatés d'autre part.

Signalons une économie sensible sur le budget de l'éclairage public due aux mesures d'obscurcissement.

ART. 25. — La somme prévue pour la fête des promotions a été versée intégralement au Fonds de courses scolaires pour le reconstituer.

ART. 50. — Nous avons versé pour l'aide à la vieillesse la valeur de cinq centimes additionnels soit une somme de Fr. 11.043,05.

Le résultat financier de cet exercice est donc très favorable. La situation de la commune est réjouissante et nous pouvons considérer que les dettes sont compensées par notre actif au compte de dépôt.

Routes

L'impossibilité de trouver des matières pour réparer nos routes a réduit notre programme de travaux. Nous avons pris la précaution d'acheter d'avance en vue des travaux de printemps 1941 une réserve de 10 tonnes de bitume « SAPA », nous avons donc pu mettre en état nos chemins selon le rythme habituel.

En fait de travaux neufs, nous nous sommes limités à la réfection du chemin de Ravoux (chemin de la Croix). Ce chemin a été élargi à 4 mètres et les tournants corrigés.

A l'avenue Lachenal, les tilleuls étant supprimés, nous avons procédé à l'empierrement sur une largeur de 2 mètres, entre le chemin Degallier et le hangar des Moulins.

Nous allons nous trouver cette année devant la difficulté de nous approvisionner en goudron et de maintenir nos chemins en bon état. Le goudron étant contingenté, il faut renoncer à de grands travaux. D'ailleurs le programme de réfection des routes est presque achevé, nous nous contenterons d'entretenir aussi bien que possible nos chemins principaux.

L'abondante neige de cet hiver nous a obligés à passer le triangle à plusieurs reprises. Le goudronnage n'a pas résisté partout au gel et plusieurs tronçons de routes sont défoncés.

Goudronnages

Première couche :

Chemin de Ravoux,	976 m ²
Avenue Lachenal,	<u>547 m²</u>
Soit	1523 m ²

Route de Suisse

Monsieur le Conseiller d'Etat Casai a mis à exécution sa promesse d'élargir la route de Lausanne dans le bourg. Les bâtiments de la confiserie, du café Harder et les écuries sont tombés sous la pioche des démobilisés qui ont trouvé là, au nombre d'une trentaine une occasion de travail pour l'hiver. L'Etat a récupéré des bois de charpente et amoncelé des matériaux destinés à l'empierrement des routes.

Les vieilles planches ont été vendues à bas prix à la population pour augmenter sa provision de bois de chauffage. La Mairie en a fait profiter gratuitement quelques familles dans le besoin.

Nous ne connaissons pas les projets définitifs du Département des Travaux publics en ce qui concerne la reconstruction. Cependant, les historiens et les archéologues s'intéressent à ces vieux murs que la démolition a mis à jour. Il s'agit des murs d'enceinte du vieux fort de Versoix rasé par les Genevois en 1589. Monsieur l'archéologue cantonal et plusieurs savants experts vont proposer au Conseil d'Etat d'aménager des terrasses et un jardin public. Nous nous trouvons probablement en présence de l'entrée principale du fort et, comme la construction d'immeubles semble problématique, il paraît intéressant de conserver ces murailles pittoresques au-dessus d'une place ensoleillée et d'une route élargie.

Pompiers

A la suite de la démission du capitaine Marcel Wicht après une carrière de vingt-deux ans dont douze en qualité de chef de compagnie, l'Etat-major a été complété par la nomination du lieutenant Henri Ramseyer. Le premier-lieutenant Steinmann a été nommé capitaine et le lieutenant Alessi, premier-lieutenant. La compagnie a été réorganisée et a prouvé lors de ses derniers exercices sa discipline et sa bonne volonté.

La commune a doté la compagnie de deux cents mètres de tuyaux de chanvre. L'inventaire accuse la présence de 1000 mètres de courses sur les chariots dévidoirs. Ce matériel est jugé suffisant pour faire face à toutes les éventualités et pour lutter efficacement contre l'incendie.

L'eau sous pression n'est pas installée en dehors de l'agglomération, aussi venons-nous de faire l'acquisition d'une moto-pompe. Sur plusieurs propositions, nous avons retenu un modèle de fabrication suisse du type « Schenk 32 chevaux ». Cet engin est capable de fournir une forte pression et libère une partie des pompiers nécessaires à la manœuvre de la pompe à bras. Nous avons dans la commune de nombreux points d'eau : le lac, la rivière, le canal, les sources et les étangs que nous pourrions utiliser. Rappelons que le hameau d'Ecogia n'est pratiquement pas accessible avec la haute-pression et que l'agglomération de Sauvignier était mal défendue malgré la présence de la rivière. La moto-pompe est calculée pour alimenter plusieurs jets jusqu'à 7 atmosphères.

Nous comptons que ces dotations nouvelles animeront les sapeurs-pompiers d'un nouveau zèle pour leur cause si utile et si sympathique. à la population. L'effectif est de 46 hommes.

Mobilisation

De petites unités ont stationné par intervalles dans notre commune. Des appartements ont été loués pour abriter cantonnements, infirmerie, cuisines. L'armée a construit des fortins et des barrages anti-chars. Les ponts ont été minés. Des postes de garde sont installés en permanence pour la surveillance de ces ouvrages.

Le régime des relèves de la troupe a été modifié dans le sens d'un adoucissement. Les agriculteurs ont bénéficié de congés pour l'exécution du plan agricole.

Les frais pour la participation de la Commune au paiement du loyer des mobilisés ont diminué en raison des périodes de service moins longues et moins fréquentes.

Chauffage des bâtiments

Les écoles ont été suffisamment chauffées pendant la période autorisée grâce à l'économie de charbon réalisée par la concentration des classes dans le même bâtiment. Les vacances de Nouvel-An se sont étendues à quatre semaines, l'installation de chauffage a été vidée pendant ce temps; il en est résulté une sérieuse économie. Le régime de la semaine scolaire de cinq jours consécutifs a permis de ralentir le chauffage deux jours de suite.

La quantité de charbon qui nous est attribuée nous permet de chauffer convenablement nos locaux; ce confort est obtenu au détriment du chauffage de la salle de gymnastique et du service des douches.

Vieux-Port

Les bords du lac attirent en été la foule des baigneurs, amateurs d'eau et de soleil. Certains dimanches d'été cette foule de plus en plus nombreuse déborde sur les chemins et même dans les campagnes privées.

Tout l'angle nord du Vieux-Port, le plus ensoleillé et le mieux abrité est inaccessible dans son état actuel et la vague ronge les remblais.

La Mairie vous a proposé d'aménager ce bord du lac en une plage protégée par un mur de soutènement. D'aucuns ont crié au vandalisme, ont lancé une pétition contre les travaux projetés et ont alerté les comités de défense de la nature. Nous estimons que les pétitionnaires qui ne connaissaient pas les intentions de la Mairie et qui même les ont suspectées auraient été mieux inspirés en demandant des explications à ceux qui seuls pouvaient les leur fournir. Si l'on n'avait pas retardé les travaux, ils auraient été achevés au moment où on pouvait encore disposer de ciment et le travail exécuté par les basses eaux eût été plus facile et moins coûteux. On aurait également profité des remblais mis à notre disposition par l'Etat provenant de la démolition de la confiserie. Il sera maintenant nécessaire d'acquérir des remblais pour une somme considérable tandis qu'ils nous étaient amenés gratuitement.

Rappelons que l'aménagement du Vieux-Port s'effectue sur terrain privé communal, qu'il a pour but de canaliser les nombreux baigneurs hors des chemins publics. Nous persistons à croire que le lac ne doit pas être considéré comme la propriété des seuls riverains.

Cultures

L'Office fédéral pour l'extention des cultures a mis les communes dans l'obligation de fournir à toutes les familles un jardin potager.

Le Coin de terre possède encore au-dessus du cimetière quelques parcelles à cet usage, aussi une trentaine de ménages qui l'ont désiré, ont pu obtenir un terrain de 2 à 300 m² pour cultiver leurs légumes.

Le terrain du chemin de St-Loup, loué par la Société de football, a été acquis par la Commune au prix de Fr. 1.50 le m². La Commune compte le drainer cet automne et le mettre en culture, pour la durée de la guerre. C'est un terrain bien situé et qui pourra être aménagé plus tard en stade pour nos écoles et nos sociétés sportives. Nous avons profité du bénéfice exceptionnel de cet exercice pour acheter ce terrain de plus d'un hectare.

Vous venez de voter dernièrement une dépense de Fr. 1.250.— pour l'acquisition du terrain appelé « Creux de Braille ». Cette parcelle, propriété de Monsieur Ernest Bory, avait été mise à la disposition de la Commune il y a trente ans par convention pour y recevoir les remblais de la voirie. Monsieur Bory désirant vendre ce terrain, le Conseil a décidé d'en faire l'acquisition. Il pourra être nivelé et récupéré un jour pour la culture.

Nous sommes heureux de constater que le Conseil municipal nous a suivis dans notre politique tendant à accroître le patrimoine de la Commune. Nous sommes pauvres en terrains.

Canalisations

On se souvient de la construction de l'égoût du chemin du Biolay, en 1933, qui donna lieu à une opposition collective de plusieurs propriétaires appelés légalement à participer, avec la Commune, au coût de l'entreprise. Après de longs pourparlers et la constitution d'un tribunal arbitral, les opposants, à l'exception de M. Van Leisen, renoncèrent à leur contestation et acquittèrent leur quote-part.

La Commune, soit pour elle l'Etat de Genève, dût engager et soutenir pendant plus de huit ans un procès contre M. Van Leisen qui, condamné par les tribunaux crût devoir recourir à la juridiction supérieure, le Tribunal Fédéral. Le recours ayant été définitivement écarté, la Commune vient enfin de recevoir la quote-part intégrale à laquelle le propriétaire récalcitrant a dû ajouter quelques centaines de francs pour intérêts, frais et dépens des procès.

Nous sommes heureux d'exprimer notre gratitude à M^e Hermann Dutoit, conseiller municipal, qui a soutenu avec ténacité et fait triompher notre juste cause devant les tribunaux.

Ecoles de Versoix

Statistique scolaire

Ecole enfantine :

Classe de Mme Muster	20 élèves	
» Mlle Zingre	24 »	44 élèves

Ecole primaire :

Classe de Melle Zingre	11 élèves	
» Mme Mundingier	23 »	
» Mme Bacher	31 »	
» M. Bölsterli	31 »	
» M. Dentand	29 »	125 élèves

Ecole complémentaire rurale :

Classe de M. Ramseyer	23 élèves
---------------------------------	-----------

Ecole de Chavannes :

Classe de Mme Coindet	6 élèves
---------------------------------	----------

198 élèves

Courses scolaires

Les élèves des degrés supérieurs et ceux de l'école complémentaire rurale sont privilégiés. Après avoir visité l'Exposition nationale de Zurich en 1939, ils ont pris part en 1941 au beau pèlerinage du Grütli. Les participants garderont, nous en sommes certains, un souvenir lumineux de ce voyage qui les a conduits par deux belles journées de la fin juin à Lucerne, à Schwytz, à Altorf et au Grütli. La manifestation qui s'y déroula, pour rappeler le 650^{me} anniversaire de la fondation de notre patrie, demeurera pour nos enfants une leçon plus vivante que tout enseignement scolaire.

Ils y ont pris contact avec la nature, la beauté, la tradition et l'esprit de notre Suisse primitive. Devenus citoyens, ils se souviendront non seulement du paysage, mais aussi des valeurs morales que représente pour eux une aussi belle patrie.

Les élèves du degré inférieur de l'école primaire ont également fait une course dont le but a été les Rochers de Naye.

Fête du 1^{er} août

La célébration du 650^{me} anniversaire de la fondation de la Suisse a revêtu à Versoix une grandeur particulière. La foule s'est rassemblée comme à l'accoutumée sur le quai où le chant d'une « Cantate » et des productions gymnastiques ont précédé

l'allocution du maire. La population a ressenti une émotion très vive au moment où un gigantesque brasier s'alluma à la flamme rapportée du Grütli. Dans sa péroraison, le maire rappela que ce feu symbolise l'esprit de sacrifice de nos aïeux qui a travers les siècles et l'espace a gagné toutes les parties du pays.

Landsgemeinde des jeunes

Nos écoliers ont participé également, au Parc des Eaux-Vives, à la Landsgemeinde de la Jeunesse où, avec plusieurs milliers de leurs camarades, ils ont prêté, eux aussi le serment de fidélité au pays.

Cet acte est particulièrement émouvant et significatif dans les circonstances que nous traversons où les patries s'effondrent les unes après les autres. Ils ont chanté leur reconnaissance et proclamé leur foi dans un avenir meilleur.

* * *

Nous avons le plaisir, en terminant ce résumé de notre activité, de vous exprimer, Messieurs les Conseillers municipaux, nos remerciements pour votre collaboration.

Nous disons à Messieurs les Adjoints notre gratitude pour la grande part qu'ils ont prise à notre tâche, et nous exprimons au secrétaire de la Mairie et à tout le personnel de la Commune notre satisfaction pour leur dévouement.

Versoix, le 26 mai 1942.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.

Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances s'est réunie le 19 mai 1942 à la Mairie pour examiner les comptes de 1941. Après avoir opéré divers sondages et pointé un certain nombre d'écritures au moyen des pièces justificatives et ensuite des obligeantes explications de Monsieur Lacroix, secrétaire de la Mairie, que nous remercions, la Commission a reconnu la parfaite régularité de la comptabilité.

Elle propose au Conseil Municipal d'accepter les comptes tels qu'ils lui sont présentés et d'en donner décharge à l'Administration.

Le rapporteur : A. LEHMANN.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1941 présenté par Monsieur le Maire,

Vu le rapport de la Commission des Finances,
A l'unanimité,

Arrête :

1. — Les comptes de 1941 arrêtés à Fr. 124.934,95 aux recettes
et Fr. 120.350,45 aux dépenses
soit un excédent de recettes de Fr. 4.584,50 sont approuvés.

2. — Le rapport administratif et financier de l'exercice 1941 est adopté.

3. — Le Conseil donne décharge à Monsieur le Maire pour sa gestion. Il lui exprime, ainsi qu'à Messieurs les Adjointes sa gratitude pour le dévouement qu'ils ont apporté à l'administration de la Commune.

Versoix, le 26 mai 1942.

Certifié conforme au procès-verbal.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.

Allocations en 1941

Société fédérale de Gymnastique	Fr. 200,—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers	» 250,—
Société de Sauvetage	» 100,—
Foot-Ball-Club	» 100,—
Hospice Général	» 100,—
Sanatorium populaire genevois	» 100,—
Cartel genevois de secours aux enfants victimes de la guerre	» 100,—
Total	Fr. 950,—

Dette Communale

Ville de Genève, Dette Electricité	Fr. 5.930,—
Caisse d'Epargne, Emprunt 1935 à 4 1/2 ‰	» 20.304,80
Total de la dette	Fr. 26.234,80

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice 1940	Fr. 6.748,25
Boni de l'exercice 1940	» 6.391,95
Intérêt 4 ‰ au 31 décembre 1941	» 397,75
Total du dépôt	Fr. 13.537,95

Fonds de bienfaisance

Solde de l'exercice 1940	Fr. 396,50
Don anonyme	» 250,—
1/2 produit du tronc des mariages	» 31,50
Secours payés	Fr. 627,15
Solde en caisse au 31 décembre 1941	» 50,85
	Fr. 678,—
	Fr. 678,—
Montant du carnet d'épargne du Fonds de Bienfai- sance, au 31 décembre 1941	Fr. 2.278,35

Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1941	Fr. 1.907,95
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire	» 2.000,—
Montant du Fonds	Fr. 3.907,95

Prix Lachenal

Carnet à la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1941	Fr. 448,65
--	------------

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

N°	Nature des Recettes	Recettes effectuées
10.	Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurance	Fr. 965,30
11.	50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés	» 50,—
13.	Produit de la taxe fixe	» 10.002,20
14.	Centimes additionnels	» 70.757,80
15.	Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 3.924,—
16.	Produits des locations des bâtiments et des emplacements communaux	» 5.068,35
20.	Amendes perçues par la Mairie	» 123,35
21.	Produit des concessions du cimetière	» 660,—
22.	Recettes éventuelles	» 2.006,40
23.	Produit de l'Etat Civil	» 295,—
26.	Concessions d'eau du canal	» 2.905,—
27.	Vente des bois	» 25,—
28.	Produit des inhumations	» 465,—
29.	Boni du gaz	» 4.457,45
30.	Assurance scolaire,	» 94,—
31.	Produit des écolages	» 120,—
32.	Contraventions perçues par l'Etat	» 184,30
33.	Remboursement pour les subsides militaires	» 1.746,45
34.	Remboursement de l'armée pour cantonnements	» 9.723,90
35.	Centimes additionnels pour l'Assurance vieillesse	» 11.043,05
36.	Créances hypothécaires, pour loyer des mobilisés	» 318,40
	Total des recettes	Fr. 124.934,95
	Total des Recettes	Fr. 124.934,95
	Total des Dépenses	» 120.350,45
	Excédent des recettes	Fr. 4.584,50

de la Commune de Versoix pour 1941

DÉPENSES

N°	Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
2.	Contribution foncière des biens communaux	Fr. 129,20
3.	Assurance des bâtiments communaux, contre l'incendie	» 126,65
4.	Frais de bureau et petite caisse	» 743,75
5.	Traitement des employés de la Mairie	» 3.723,35
6.	Registres et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 25,—
7.	Frais pour relier les recueils des lois	» 17,50
8.	Frais d'affichage	» 120,—
9.	Indemnité à l'Inspecteur du bétail, part de la Commune	» 105,—
10.	Frais de régie du cimetière	» 958,20
11.	Entretien des puits et fontaines	» 1.000,—
12.	Secours contre l'incendie	» 8.329,45
13.	Réparation et entretien des chemins communaux	» 23.847,20
14.	Fermage de la voirie, enlèvement des immondices	» 2.800,—
15.	Fourniture d'eau	» 1.491,10
16.	Eclairage des routes communales	» 819,—
17.	Entretien des bâtiments communaux	» 2.270,—
18.	Chauffage des bâtiments communaux	» 4.906,35
19.	Eclairage des bâtiments communaux	» 355,65
21.	Traitement des concierges des écoles et de la Mairie	» 2.724,90
22.	Part de la Commune pour les écoles secondaires rurales	» 753,15
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	» 100,—
25.	Fête des écoles	» 1.033,10
29.	Abonnement au téléphone	» 436,40
30.	Amortissement de la dette communale (Emprunts)	» 5.106,70
33.	Dépenses imprévues	» 1.047,40
40.	Frais pour l'Etat Civil	» 84,25
41.	Assurance scolaire des enfants indigents	» 512,90
42.	Traitement des employés de la Commune	» 10.049,50
43.	Assurances diverses et retraites	» 1.130,55
44.	Ecolage à l'école de Chavannes-des-Bois	» 160,—
45.	Allocations diverses	» 950,—
46.	Allocation aux Colonies de Vacances	» 1.000,—
47.	Subvention à la C.G.T.E.	» 1.624,90
48.	Pension de retraite à l'agent municipal	» 2.400,—
49.	Frais de mobilisation, cantonnements, etc.	» 10.651,40
50.	Aide à la vieillesse	» 11.043,05
51.	Loyer des mobilisés	» 765,05
52.	Frais du recensement fédéral de la population	» 377,—
53.	Achat du terrain Peter	» 15.993,—
54.	Secours militaires	» 639,80
	Total des dépenses	Fr. 120.350,45

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Conseil municipal	2
Répartition des fonctions	2
Compte rendu administratif et financier, exercice 1941	3
Budget	4
Routes	5
Goudronnages	6
Route de Suisse	6
Pompiers	7
Mobilisation	7
Chauffage des bâtiments	8
Vieux-Port	8
Cultures	9
Canalisations	9
Ecoles de Versoix	10
Fête du 1 ^{er} août	10
Landsgemeinde des jeunes	11
Rapport de la commission des finances	12
Allocations en 1941	13
Dette Communale	13
Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat	13
Fonds de bienfaisance	13
Fonds de courses scolaires	13
Prix Lachenal	13
Compte des recettes et des dépenses pour 1941	14 et 15

LOGIS-PENSION

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour, mais qu'ils soient encore en possession d'une pièce d'état-civil.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisation, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

LOI SUR LES ROUTES DE 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 6 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1^{er} juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 mètre.

INHUMATIONS

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 4.12.12.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Service de distribution : Mardi de 16 h. 30 à 18 h.